

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 285-01, 416 ET 418

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 285-01 modifiant le Règlement 285 concernant les dérogations mineures
aux règlements d'urbanisme

Adoption par le conseil : 18 janvier 2022

Règlement 416 pour adopter un programme de subvention en vue de favoriser la
démolition de bâtiments accessoires et d'habitations vétustes
(2022-2023-2024)

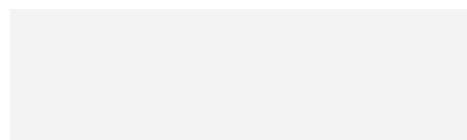
Adoption par le conseil : 18 janvier 2022

Règlement 418 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des
services municipaux pour l'année financière 2022

Adoption par le conseil : 18 janvier 2022

Afin de respecter les règles de santé publique émises par les autorités gouvernementales dans le cadre de la COVID-19, nous priorisons la consultation à distance, à cet effet les règlements mentionnés précédemment peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux>. Une copie est aussi déposée au Service du greffe et des affaires juridiques au 4^e étage de l'Hôtel de Ville au 61, rue Sainte-Cécile à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 21 janvier 2021.



Josée Bourdeau, notaire
Greffière adjointe